

Exposition Mossadegh. Vernissage.

Aula de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, le 10 mars 2015

Texte de l'intervention de Mme Colette Rossat-Favre, présidente de l'Association des alumni de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel (UniNExt)

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

A. Quelques mots d'introduction

Le printemps culturel : Une belle manifestation à l'agenda du canton de Neuchâtel. Pour sa première édition, le printemps culturel met à l'honneur Mohammad Mossadegh, alumnus de la Faculté de droit. Je souhaiterais tout d'abord remercier l'Université, en particulier le service de communication, d'avoir d'emblée associé UniNExt à la préparation de l'exposition que nous vernissons ce soir.

Pour nous tous, c'est une belle occasion de découvrir une page d'histoire, une page d'histoire qui va largement au-delà du cadre de notre université.

Le printemps culturel, c'est aussi cela : Une occasion d'élargir nos connaissances. UniNExt a d'ailleurs eu la chance de pouvoir confier un mandat de recherche, sous la supervision du Professeur Jean-Philippe Dunand, à une étudiante en droit de l'Université de Neuchâtel d'origine iranienne, Shabnam Ghovanloo. La recherche effectuée a fait l'objet de deux articles, que vous pourrez lire dans le dernier numéro d'UniNews, consacré à Mossadegh et aux associations d'alumni.

Célébrer Mossadegh c'est aussi une belle occasion de voir que pour la Faculté de droit, l'accueil d'étudiants étrangers est une vieille tradition, qui n'a pas attendu Erasmus ou d'autres programmes d'échange.

Divers témoignages l'attestent : Pour Mossadegh, ses études à Neuchâtel ont sans doute été la période la plus paisible de sa vie et il en garde un excellent souvenir. En 1953, alors qu'il affronte la contestation de sa loi sur la nationalisation des pétroles iraniens, il prend même le temps de rédiger l'éditorial du Bulletin de la société des étudiants étrangers (parce les doyens des facultés de l'époque ont été contactés trop tard et/ou ont sous-estimé les charges décanales, comme le précise le texte publié¹).

Dans son éditorial, Mossadegh s'exprime ainsi :

Le nom de l'Université de Neuchâtel me rappelle le plus doux souvenir de ma vie passée. Si, en effet, le charme de l'existence provient des délices de l'heure présente ou de la lumière de l'espérance ou de la perspective des désirs, tout cela est une chose acquise pour l'homme durant sa vie d'étudiant, car durant cette époque, à chaque instant découvrant quelque vérité et enrichissant son esprit de nouvelles connaissances, il goûte à de nouveaux délices et, grâce à l'instinct de jeunesse, il voit briller les lueurs de l'espérance, de l'immense champ des désirs et des ambitions à réaliser.

¹ On trouve un extrait du Bulletin de la Société des Etudiants étrangers (1953, no 1) dans l'ouvrage de Abdol-Majid Bayat Mossadegh, *Mossadegh Pages d'histoire de l'Iran*, Paris 2012, p. 358

Il poursuit :

Si, actuellement, à cause de mes occupations politiques, je suis privé des délices de la lecture et des études, je suis cependant très heureux d'avoir réalisé mon grand désir, lequel était de rendre quelques services pour le progrès de mon pays et pour le bonheur de mes chers compatriotes, et de voir prendre corps ce que j'ai toujours espéré, le mouvement national iranien contre l'injustice et la violence des étrangers.

B. L'apport juridique de Mossadegh

Ce soir, l'Université m'a demandé de parler de Mossadegh, de son apport juridique et de sa vision du droit.

Pour vous en parler, je vais utiliser cinq mots clés qui pourraient décrire, à grands traits, non seulement l'apport juridique et la vision du droit de Mossadegh, mais aussi sa vision de la société. Ces mots clés, les voici :

1. Ouverture
2. Tradition
3. Rigueur
4. Nationalisme
5. Eloquence

1. Ouverture

Il s'avère très vite que le régime absolu du shah de Perse ne convient pas à la pensée de Mossadegh. Il en arrive à se révolter contre la manière dont l'Etat est administré.

Pour acquérir plus de connaissances, il décide de s'éloigner de sa famille et de sa patrie. Il part étudier en Europe.

En venant étudier en Europe, dans un pays francophone, Mossadegh a suivi le cursus classique d'un étudiant de bonne famille perse. On venait étudier dans un pays francophone (surtout pas anglophone !), une manière de signifier de la défiance par rapport à la domination anglaise.

Mais Mohammad Mossadegh n'était évidemment pas un étudiant comme les autres. Lorsqu'il est arrivé à Neuchâtel, il avait 27 ans et déjà un bagage bien rempli. Tout d'abord, il avait été élu, très jeune, au parlement iranien, il avait fait des études à Paris et enfin, il avait déjà fondé une famille.

Parmi ses thèmes préférés on peut citer le souci de voir le peuple de son pays profiter de la richesse de son sol, le souci de voir son peuple dans la voie du progrès, sans xénophobie, sans fanatisme mais sans humiliation, et surtout sans avoir le

sentiment humiliant d'avoir à se protéger contre les tentatives d'invasion des plus forts et plus rusés que lui.

C'est avec sa femme et ses trois enfants que Mossadegh arrive à Neuchâtel en 1910 pour entamer des études de droit.

2. Tradition

Famille et travail

Pour montrer le côté traditionnel de Mossadegh, quelques mots du contexte qui précède son départ en Europe : En Iran, la famille Mossadegh mène une vie tout à fait traditionnelle. Mohammad Mossadegh s'est marié à 21 ans, sa femme en avait 20 (ce qui était plutôt exceptionnel dans un pays où les filles se mariaient à 9 ans). Sa maison est séparée en deux parties. Une partie réservée aux femmes. Une partie réservée aux hommes. Dans sa partie, Mossadegh reçoit des notables et des personnalités qui apprécient son esprit logique et sa faculté de jugement. Mossadegh avait une vision progressiste de la société. Dans sa thèse, on peut par exemple lire une critique de la polygamie et du côté inéquitable du modèle².

A Peseux, où la famille s'est établie, Mossadegh voulait que les règles et les coutumes traditionnelles soient de rigueur chez lui. Les femmes étaient habillées selon un mélange européen et islamique, mais de telle sorte qu'elles soient protégées des regards. Les Mossadegh vivent dans des conditions modestes. Ils habitent un petit appartement. Une vie simple, assez éloignée des conditions de vie de la famille en Iran.

Les enfants vont chaque jour à l'école en ville. Mossadegh se rend tous les jours à la Faculté de droit. C'était un travailleur acharné.

Dans le domaine juridique : un mélange d'ouverture et de tradition

Après avoir obtenu sa licence en droit, travaille la journée comme avocat stagiaire dans une étude de la place et le soir traduit sa thèse de persan en français. Mossadegh publie sa thèse en 1914. Cette thèse est consacrée au Testament en droit musulman de la secte Chyite. Elle est précédée d'une introduction sur les sources du droit musulman. Mohammad Mossadegh s'excuse de la longueur de son introduction mais explique sa démarche par le fait que la plupart des européens imaginent que le droit musulman est basé uniquement sur le coran. En réalité, le droit musulman connaît d'autres sources que le coran. La longue introduction de Mossadegh a pour objectif d'expliquer ces diverses sources afin d'inscrire son sujet de thèse dans son contexte et de permettre au lecteur de vérifier les théories exposées.

² Dans sa thèse, Mossadegh affirme : « Si nous voulions être justes et admettre l'argument dit de l'équité, il faudrait dire que dans tous les pays où le nombre des hommes dépasse celui des femmes, c'est la polyandrie qu'on doit instituer ». Le Testament en droit musulman (Secte Chyite) précédé d'une introduction sur les sources du droit musulman, Paris 1914, p. 27.

Mossadegh est favorable à l'évolution du droit, mais dans la tradition : à savoir sans séparation du droit et de la religion. Un passage de sa thèse résume bien sa position :

« Pour élaborer des lois qui conviennent à notre pays et qui nous épargnent de stériles conflits, il faudrait des hommes qui connaissent non seulement le droit musulman et le droit moderne européen, pour les harmoniser, mais qui soient en outre au courant des circonstances dans lesquelles la Perse vit actuellement, pour que leurs combinaisons juridiques soient conformes aux coutumes, aux besoins, à la religion et aux ressources du pays »³.

La thèse de Mossadegh défend l'idée que les lois islamiques sont le fruit de phénomènes historiques et doivent être adaptées au fur et à mesure que la société évolue. Mais il refuse l'idée d'imposer des institutions et lois européennes en Iran car *«il est certain que si nous voulons être des imitateurs fidèles de l'Europe, notre droit, c'est-à-dire les lois votées par le Parlement, ne pourront plus trouver leur source que dans la raison humaine et dans la coutume. Or, de deux choses l'une, ou bien nous aurons des lois fondées uniquement sur la coutume et la raison, et alors ces lois ne seront pas incorporées dans le droit musulman, ou bien nos lois nouvelles tiendront compte des anciennes sources du droit musulman, et alors elles appartiendront au droit musulman. C'est cette dernière manière de voir que nous avons préféré adopter »⁴.* Selon l'auteur d'un récent ouvrage⁵, Mossadegh a été le dernier leader iranien à concilier le patriotisme, la démocratie et la foi.

Publications et enseignement

Les publications de Mossadegh ne se sont pas limitées à sa thèse.

A certaines périodes de sa vie, Mossadegh sera mis à l'écart des affaires. Il en profite pour enseigner à l'école des sciences politiques et écrire plusieurs ouvrages.

Le premier était destiné à la justice : La règle de procédure des tribunaux.

Le deuxième traitait de la capitulation, un processus par lequel les puissances étrangères étaient en droit d'ignorer la loi qu'un pays imposait à ses sujets. Après cet ouvrage, le gouvernement persan prendra des mesures pour abolir ce droit.

Le troisième ouvrage traitait, à l'intention des commerçants, des sociétés anonymes en Europe.

Mossadegh a également fait traduire un ouvrage qui met en évidence l'évolution de la religion, de l'antiquité à ce jour. Il a fait distribuer gratuitement ce livre, avec l'espoir que l'ouvrage influence le fondement social de la religion, de la famille et même de l'Etat.

³ Le Testament en droit musulman (Secte Chyite) précédé d'une introduction sur les sources du droit musulman, Paris 1914, p. 88

⁴ Le Testament en droit musulman (Secte Chyite) précédé d'une introduction sur les sources du droit musulman, Paris 1914, p. 68.

⁵ Christopher de Bellaigue, *Patriot of Persia: Muhammad Mossadegh and a Very British Coup*, 2012

Lors d'une nouvelle retraite momentanée dans sa carrière mouvementée, Mossadegh prépare encore deux ouvrages : Un traité sur le droit parlementaire en Perse et en Europe et un traité de droit financier en Perse et dans les pays européens.

3. Rigueur

La loi est la loi. Mossadegh a un respect total de la liberté et des lois, même par rapport à ses adversaires.

« La loi est faite pour la justice, la sauvegarde de la liberté et le droit de l'individu, sans que la liberté des uns devienne une servitude pour les autres. La justice est destinée au respect du droit et le droit s'identifie à des choses simples et usuelles pour chacun comme le droit à la sécurité, à la parole, à l'écriture, à la possession, à recevoir une éducation, à avoir un travail. C'est par la loi que commence toute organisation »⁶.

Pour Mossadegh, la loi une fois établie prend une valeur sacrée et devient le règlement de tout différend. Il croit qu'une société qui ne respecte pas ses lois est une société qui glisse vers la décadence. C'est au gouvernement qu'incombe le devoir de la respecter et de l'appliquer à la lettre. Si un gouvernement exécute l'esprit de la loi et respecte son exécution, il améliore la condition sociale de la nation. Mossadegh avait une tâche difficile au parlement : veiller à ce que les lois soient conçues dans l'intérêt national. Quand Mossadegh devient premier ministre, l'exécution rigoureuse de la loi devient la devise de son gouvernement, ainsi que le respect de la liberté. Son attachement à la démocratie est tel que ses adversaires peuvent- et d'ailleurs ils ne s'en privent pas- écrire sans crainte contre lui.

Je l'ai déjà mentionné tout à l'heure, Mossadegh a eu une carrière pour le moins compliquée. Une suite de nominations et de mises à l'écart du pouvoir. Le fil rouge de sa carrière est de travailler au *bien public*, en particulier par une réduction des dépenses et l'élimination des postes inutiles. Comme l'a écrit un commentateur (Christopher de Bellaigue), *« ses grands principes prenaient trop souvent le pas sur tout compromis judicieux pour que Mossadegh puisse être un homme politique à succès »*. Il fut par exemple si zélé à poursuivre pour corruption un ministre haut placé qu'un observateur a suggéré que *« Mossadegh pourrait détruire l'empire de César pour l'amour d'un mouchoir »*.

4. Nationalisme

Mossadegh est un ardent défenseur de l'intérêt national. Au cours de sa carrière, il s'oppose à tous ceux qui veulent imposer leur intérêt personnel.

Depuis l'étranger ou en Iran, Mossadegh s'est toujours activé pour défendre les intérêts nationalistes et s'opposer à la main mise étrangère sur son pays.

⁶ Abdol-Majid Bayat Mossadegh, *Mossadegh Pages d'histoire de l'Iran*, Paris 2012, p. 191

Le peuple a confiance en Mossadegh. La capitale, Téhéran, porte sa confiance sur lui et, en 1941, il est élu député au parlement (il avait déjà été élu député lorsqu'il n'avait pas l'âge de l'être ; il avait toutefois refusé son élection pour ne pas donner le mauvais exemple de quelqu'un qui ne respecte pas la loi simplement pour servir son propre intérêt). Sa popularité est due à sa logique, à ses arguments et à son infaillibilité dans la connaissance des affaires de l'Etat. Son bref passage aux affaires étrangères montre aux adversaires, qu'ils soient anglais ou russes, sa détermination absolue dans l'intérêt de son pays.

Le souci de Mossadegh était de dénoncer tous les liens qui rendaient la Perse dépendante de l'étranger. Mossadegh s'efforce de démontrer, par ses discours, à quel point les liens qui lient la Perse à un état étranger peuvent être néfastes. Selon Mossadegh, tout traité avec l'étranger qui n'est pas dans l'intérêt du pays l'affaiblit. Au parlement, Mossadegh vérifiait mot pour mot traités et lois pour s'assurer qu'ils étaient dans l'intérêt de la nation.

En 1944, il propose une loi en 4 articles pour lutter contre les influences étrangères. La loi sera votée par le parlement. Ainsi est jetée la première base d'un vaste projet qui vise à l'indépendance de l'Iran.

En 1951 a lieu le débat sur le projet de loi de nationalisation du pétrole iranien, présenté par Mossadegh. Peu avant, Mossadegh avait chargé le gouvernement de créer une législation sur le travail, pour contrer les méthodes des compagnies anglaises qui entretenaient un certain taux de chômage afin de pouvoir, selon les besoins, engager des ouvriers à de très bas salaires⁷.

Mossadegh exige tout simplement l'application de la loi sur la nationalisation⁸.

Pour Mossadegh la question à résoudre allait au-delà de la question du pétrole. Le point essentiel était de trouver une indépendance réelle face aux grandes puissances. Toute sa théorie était fondée sur le respect de la loi de nationalisation.

Devant l'ONU, Mossadegh parvient à démontrer que le conflit entre l'Iran et la compagnie pétrolière est une affaire purement intérieure. C'est avec une compagnie privée que l'Iran a conclu un accord, pas avec le gouvernement britannique. La CIJ lui donnera également raison.

5. Eloquence

Parfois le rapport de force prime la suprématie de la loi. Mossadegh est arrêté en 1953, dans le cadre d'une opération montée par les Américains. Lors de son procès, Mossadegh assure lui-même sa défense :

« Messieurs les juges, faites votre jugement comme la loi vous le dicte, non pas pour une récompense. Je me compare au Maréchal Pétain par nos âges avancés. J'ai servi ma patrie et la nation iranienne. Lui est allé devant ses juges ; moi aussi. Mais

⁷ Abdol-Majid Bayat Mossadegh, *Mossadegh Pages d'histoire de l'Iran*, Paris 2012, p. 178

⁸ Abdol-Majid Bayat Mossadegh, *Mossadegh Pages d'histoire de l'Iran*, Paris 2012, p. 194

avec une différence : lui était accusé de collaboration avec l'ennemi. Moi je suis accusé de ne pas avoir collaboré avec l'ennemi de ma patrie »⁹.

C. Le mot de la fin

Mossadegh a souvent été vu comme une personnalité inclassable, un anti-conformiste entêté. Les divers ouvrages et articles que j'ai pu consulter à son sujet en donnent un portrait plus nuancé, fascinant à découvrir.

Merci à celles et ceux qui sont à l'origine du Printemps culturel de nous avoir permis de mettre à l'honneur cette riche personnalité, que la Faculté de Droit de notre Université a contribué à former.

Sources

Mohammad Mossadegh, *Le testament en droit musulman (Secte Chyite) précédé d'une introduction sur les sources du droit musulman*, Thèse Neuchâtel, 1914

Ahmad Salamatian, *L'homme à abattre. Mohammad Mossadegh*, in *Manière de voir. Le Monde diplomatique*, cahier no 93, juin 2007

Stéphane Bussard, *La chute de Mossadegh, plaie à vif en Iran*, in *Le Temps* du 1^{er} juillet 2010

Christopher de Bellaigue, *Patriot of Persia: Muhammad Mossadegh and a Very British Coup*, 2012

Abdol-Majid Bayat Mossadegh, *Mossadegh. Pages d'histoire de l'Iran*, Paris 2012

Rémy Scheurer, *Mohammad Mossadegh et Neuchâtel*, Mélanges Terrier, Neuchâtel 2013

⁹ Abdol-Majid Bayat Mossadegh, *Mossadegh Pages d'histoire de l'Iran*, Paris 2012, p. 303